

# Auxiliaire de Puériculture

## Feuillet de formation



### LE MÉTIER :

Le métier d'auxiliaire de puériculture est régi par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Mission 1** : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
- **Mission 2** : Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
- **Mission 3** : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

### Conditions d'accès :

- Être âgé de 17 ans à l'entrée en formation
- Aucune condition de diplôme n'est requise
- Certificat médical attestant l'aptitude physique et psychologique au métier d'AP
- Certificat de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

Institut de Formation  
d'Auxiliaires de  
Puériculture

45 rue Cognacq Jay - 51092 REIMS  
CEDEX

03.26.78.77.93

ifap-sec@chu-reims.fr



# Auxiliaire de Puériculture

## Feuillet de formation



### LE MÉTIER :

Le métier d'auxiliaire de puériculture est régi par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Mission 1** : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
- **Mission 2** : Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences;
- **Mission 3** : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

### Conditions d'accès :

- Être âgé de 17 ans à l'entrée en formation
- Aucune condition de diplôme n'est requise
- Certificat médical attestant l'aptitude physique et psychologique au métier d'AP
- Certificat de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

Institut de Formation  
d'Auxiliaires de  
Puériculture

45 rue Cognacq Jay - 51092 REIMS  
CEDEX

03.26.78.77.93

ifap-sec@chu-reims.fr



# Découpage en 5 blocs de compétences correspondant à l'acquisition de 11 compétences :

## **Bloc 1**

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

## **Bloc 2**

Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

## **Bloc 3**

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

## **Bloc 4**

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

## **Bloc 5**

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

## Les lieux d'exercice :

- Pédiatrie
- Maternité
- Etablissement d'accueil de petite enfance : crèche, multi accueil, halte garderie
- Établissement accueillant des enfants en situation de handicap, pédopsychiatrie
- Structure d'aide à l'enfance



## Chiffres clefs :

### **NOMBRE D'ETUDIANTS PAR PROMOTION**

2021 : 55  
2022 : 60

### **TAUX D'ABANDON**

2020-2021 : 1,8%  
2019-2020 : 6%

### **TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME D'ÉTAT**

2020 : 96%  
2021 : 95,7%

### **TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI**

2020 : 88,4%  
2021 : 84,9%

## Durée :

**1540 heures / 44 semaines /**

**11 mois de formation**

**22 semaines** en institut de formation : cours théoriques; TP, TD ...

**22 semaines** de stage en milieu professionnel : 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

**35 heures par semaine :**

- 8h>18h00 à l'institut
- horaires professionnels en stage

**Rentrée :** première semaine de septembre

**Fin de scolarité :** dernière semaine de juillet

**Congés :** 3 semaines

## Évaluations :

- Épreuves écrites
- Épreuves simulées
- Évaluation des compétences en stage
- AFGSU niveau II

## Frais de formation

### année 2022/2023 :

Frais de dossier : 100,00€

Frais de scolarité : 6 200,00€

Possibilité de prise en charge financière :

- Pôle emploi
- Région Grand Est
- FONGECIF
- Employeur ...

## Handicap et accessibilité :

Pour connaître les modalités d'accompagnement et d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap, contactez nos référents : referenthandicapirf@chu-reims.fr.

# Découpage en 5 blocs de compétences correspondant à l'acquisition de 11 compétences :

## **Bloc 1**

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

## **Bloc 2**

Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

## **Bloc 3**

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

## **Bloc 4**

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

## **Bloc 5**

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

## Les lieux d'exercice :

- Pédiatrie
- Maternité
- Etablissement d'accueil de petite enfance : crèche, multi accueil, halte garderie
- Établissement accueillant des enfants en situation de handicap, pédopsychiatrie
- Structure d'aide à l'enfance



## Chiffres clefs :

### **NOMBRE D'ETUDIANTS PAR PROMOTION**

2021 : 55  
2022 : 60

### **TAUX D'ABANDON**

2020-2021 : 1,8%  
2019-2020 : 6%

### **TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME D'ÉTAT**

2020 : 96%  
2021 : 95,7%

### **TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI**

2020 : 88,4%  
2021 : 84,9%

## Durée :

**1540 heures / 44 semaines /**

**11 mois de formation**

**22 semaines** en institut de formation : cours théoriques; TP, TD ...

**22 semaines** de stage en milieu professionnel : 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

**35 heures par semaine :**

- 8h>18h00 à l'institut
- horaires professionnels en stage

**Rentrée :** première semaine de septembre

**Fin de scolarité :** dernière semaine de juillet

**Congés :** 3 semaines

## Évaluations :

- Épreuves écrites
- Épreuves simulées
- Évaluation des compétences en stage
- AFGSU niveau II

## Frais de formation

### année 2022/2023 :

Frais de dossier : 100,00€

Frais de scolarité : 6 200,00€

Possibilité de prise en charge financière :

- Pôle emploi
- Région Grand Est
- FONGECIF
- Employeur ...

## Handicap et accessibilité :

Pour connaître les modalités d'accompagnement et d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap, contactez nos référents : referenthandicapirf@chu-reims.fr.